



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 30 OCTOBRE 2018

Date de Convocation : 23/10/2018

Membres afférents au Conseil Municipal : 63

Membres en exercice : 60

Membres présents : 35

Membres qui ont pris part à la délibération : 49

L'an deux mille dix-huit, le trente octobre à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la présidence de :

M. Philippe LAGALLE

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,
Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. Jean-Claude LECLERC,
M. Didier MAZINGUE,

M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN, M. Pierre OPDERBECK,

M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, M. Olivier PRINS, Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN, Mme Annick LELIEVRE,

M. Pascal MARIE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, M. Sylvain BINET, Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY,
M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : -

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 14

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Elisabeth CLERIS	Mme Carine BRION
M. Arnaud DUPARC	M. Guillaume ANTY
Mme Anne GALLOUX	M. Maurice SAVIGNY
M. Gérard GEHANNE	Mme Françoise LELANDAIS
Mme DOUCHET-LEMOINE Catherine	M. Pascal MARIE

M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN
M. Jacques LEPLEUX	M. Olivier PRINS
M. Daniel LEPOULTIER	M. Jean-Claude LECLERC
Mme Sophie LOQUET	M. Gilbert LOREL
M. Gilbert MARGUERITE	M. Didier LAUNAY
Mme Sophie MOREL	Mme Gaëlle ROUSSELET
M. Jean-Philippe MUZARD	Mme Marjolène LANGEVIN
Mme Madeleine REIGNER	Mme Françoise LECOUSIN
M. Bernard SAUVAGE	M. Philippe LAGALLE

ABSENTS : Mme Line BARA, Mme Christelle BIZET, Mme Catherine BONNICARD, Mme Aline BOUET, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, M. Jean-François LERICHE, M. Gérard MACE, M. Mickaël MOUNIER,

Madame BRION a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

- 1) Demande de changement de nom pour la commune
- 2) Demandes de subventions divers programmes d'investissement
- 3) Boucle du HOM :
 - ° Délibération pour acquisition biens MPL
 - ° Délibération pour convention avec Fédération de pêche
- 4) Finances :
 - ° Remise gracieuse à M. et Mme BIZET Pascal des loyers 2018 du quai d'Harcourt
 - ° Taxe d'aménagement (nouveaux taux à compter du 1/1/2019)

2^e Partie : Sujet d'ordre général

- Présentation des animations et événements du Week-End des 1^{er} et 2 décembre 2018

3^{ème} Partie : Rapport des commissions/Questions diverses (informations)

- Point sur le projet de lycée (retours questionnaire et « pétition »)
- Assurance RCD lors de l'organisation de manifestations
- Le point sur les nids de frelons asiatiques

Approbation du compte rendu de la séance précédente

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire transmet les remerciements de l'association ACPG pour la subvention annuelle de la Commune.

Remerciements de la commune aux enfants des écoles pour leurs actions sur la commune (tant pour leur présence aux manifestations, cérémonies aux monuments aux morts – que lors du ramassage des déchets dans le cadre de l'opération « France Propre »). Un courrier a été adressé aux Directeurs d'écoles.

Demande de changement de nom pour la commune

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont amené le Conseil Municipal à envisager de demander le changement de nom de la Commune LE HOM, nom décidé par les 5 conseils municipaux des cinq communes historiques, lors de la création de la commune nouvelle.

- le code INSEE de Thury-Harcourt a été attribué à Le-Hom et de ce fait Thury-Harcourt n'apparaît plus dans la plupart des documents administratifs et en particulier pour l'état civil qui reste de la responsabilité des communes historiques alors que les 4 autres communes déléguées (Caumont-sur-Orne, Curcy-sur-Orne, Hamars et Saint Martin de Sallen) ont conservé leur code INSEE pour assurer cette compétence,

- perte du référencement : les recherches avec Thury-Harcourt n'aboutissent plus; il faut rechercher avec Le-Hom,

- risque d'homonymie : la dénomination du Hom n'est pas originale et on retrouve ce nom assez souvent d'où le risque de confusion et une perte d'identification en particulier géographique,

- le fait de ne pas retrouver dans le nom de la commune ni Thury ni Harcourt induit une perte des références historiques de notre territoire.

A la suite de la consultation lancée auprès des habitants de LE HOM les 18 et 29 septembre 2018 (suite aux différents débats des 30/1, 29/5 et 28/8 en Conseil Municipal.)

Le Conseil Municipal a décidé de suivre les résultats de la consultation qui a obtenu 87,7 % des suffrages exprimés pour retenir comme nouveau nom : THURY-HARCOURT-LE-HOM et de demander le changement de nom afin d'éviter un risque sérieux d'homonymie avec une ou plusieurs autres collectivités et rétablir une dénomination historique tombée en désuétude,

Il décide de :

- demander à Monsieur le Préfet, d'autoriser après les consultations administratives nécessaires, le changement de nom de la Commune LE HOM en :

THURY- HARCOURT-LE-HOM.

Ainsi délibéré, à la majorité, (13 voix contre, 3 abstentions, 33 pour).

Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie : Acquisition de l'ancienne centrale électrique du HOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches effectuées en vue de l'acquisition des biens immobiliers cadastrés B 203, B 216, B 408 appartenant à la SARL MPL, placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Coutances le 12/2/2016.

- Après réception de l'estimation du bien par Maître DE PANTHOU, à la demande du liquidateur, l'évaluant entre 15 000 et 20 000 €,
- et considérant l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2016 abrogeant le règlement d'eau de la centrale hydroélectrique exploitée par la Sarl MPL et prescrivant la remise en état des lieux par suppression des ouvrages,
- le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30/8/2016 a souhaité confirmer l'intention de la Commune d'acquérir ce bien.

La Commune, pour se faire, sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition des locaux qui constitue une 1^{ère} phase de l'opération (taux demande de subvention possible /sollicité 100%).

Le Conseil Municipal, après exposé, à la majorité des voix (4 Contre, 3 Abstentions, 42 Pour) confirme la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour cette opération d'acquisition.

Intervention de M PRINS lequel pense qu'il n'y a pas eu débat de cette question avant la séance.

M. LAGALLE lui rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30.08.2016 autorisant les négociations en vue d'une acquisition et faisant suite aux discussions évoquées lors des travaux de la commission environnement en février et septembre 2016 qui avait examiné les diverses solutions possibles.

Le fait générateur de cette démarche est l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2016 d'où il ressort qu'il y a abrogation du droit d'eau de la centrale hydroélectrique exploitée par la SARL MPL et obligation de remettre les lieux en l'état.

Divers échanges sur l'intérêt écologique, la production d'énergie verte, la qualité des eaux ont eu lieu.

Demandes de subvention au titre du Contrat de Territoire 2017/2021 avec le Conseil Régional (FRADT) : Réhabilitation d'un ancien séchoir

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancien séchoir appartenant à la Commune et situé dans l'enceinte de la base nautique.

Afin d'y réaliser une aire de stockage à bateaux à l'étage et un atelier du vélo en Rez-de-Chaussée, elle souhaite y effectuer des travaux de gros œuvre, à hauteur de 60 000 € H.T.

Après exposé, le Conseil Municipal confirme son accord pour la réalisation de ces travaux inscrits au BP 2018 et sollicite une subvention auprès du Conseil Régional (FRADT).

Ainsi délibéré à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, 47 pour).

Délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune LE HOM et la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet d'effacement du seuil de dérivation et de démolition de l'ancienne microcentrale du Hom, en vue du rétablissement de la continuité écologique sur l'orne, au niveau de l'ancienne microcentrale du Hom (propriété en cours d'acquisition).

La Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a élaboré une note technique présentant l'intérêt et le détail des travaux envisagés et a proposé à la Commune Le HOM, de par ses compétences, de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage temporaire de ces travaux.

Ces travaux consistent en :

- Effacement de l'ancien ouvrage de dérivation et de ses fondations
- Retalutage des berges en pente douce
- Mise en place d'épis végétalisés et d'une risberme en rive gauche
- Traitement sélectif de la végétation
- Démolition de l'ancienne microcentrale et des organes constitutifs
- Remblaiement partiel de l'ancien bras de dérivation
- Reconnexion de l'affluent, le Vingt-Bec.

Il est précisé que la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique procédera au règlement des travaux avec le concours financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 100 %. **Aucune participation financière ne sera demandée à la commune.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- 1) d'accepter la délégation temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la Commune LE HOM et la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- 2) d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante qui prendra effet lorsque la commune sera propriétaire des 3 parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après débat et délibéré,

- Vu le CGCT
- Considérant la compétence de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- Considérant les engagements réciproques du propriétaire et du Maître d'ouvrage délégué.
- **ACCEPTE**, à la majorité (2 voix contre 2 abstentions 45 pour) la délégation temporaire de Maîtrise d'ouvrage publique entre la Commune LE HOM et la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

Remise gracieuse à M. et Mme BIZET des loyers 2018 du quai d'Harcourt

Par délibération du 28 août 2018, le conseil a accepté de mettre fin au bail conclu avec M. et Mme Pascal BIZET pour la gestion du quai d'Harcourt, à compter du 31.08.2018.

Monsieur le Maire propose au conseil de leur accorder une remise gracieuse concernant le paiement des loyers correspondants de juin à août 2018, (loyer 600€/mois) compte tenu qu'il n'y a pas eu d'ouverture et donc pas d'activité pendant la saison.

Après exposé, le conseil municipal autorise la remise gracieuse et vote les crédits correspondants au C/6745 pour 1 800€.

Admission en Non-Valeur :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Trésorerie afin d'accepter une admission en NON VALEUR pour une publicité du bulletin municipal 2017 facturée à la SARL boucherie de la place, jugée depuis en liquidation judiciaire,

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'admission en NON VALEUR pour une somme de 105 €.

Taxe d'aménagement (nouveaux taux à compter du 1/1/2019)

Par délibération du 29 novembre 2016, le conseil avait décidé de fixer la taxe d'aménagement à compter du 1/1/2017 comme suit : 3.5% sur l'ensemble du territoire de LE HOM.

Suite à la réunion de travail des commissions urbanisme et finances le 10 octobre dernier, il est proposé au conseil, à compter du 01/01/2019, de maintenir le taux fixé à 3.5% pour la commune déléguée de Thury Harcourt et de porter à 5 % le taux pour les autres communes déléguées, au vu du coût de raccordement aux réseaux parfois très élevé, mettant en évidence la pertinence d'une sectorisation en fonction des différents secteurs de la commune.(maintien des exonérations existantes)

Ainsi délibéré, à la majorité (2 voix contre, 1 abstention, 46 pour) les, jour, mois et an que dessus,

2ème partie : Sujet d'ordre général :

Présentation des animations des 1^{er} et 2 décembre 2018

L'Office de Tourisme de la Suisse Normande a transmis les animations prévues dans le cadre de Noël au Jardin (Marché de Noël – Spectacle son et lumières – Animations Jeu – concours avec les commerçants, etc...)

La Commune outre la subvention de 2 000 € apporte sa contribution par la Mise à Disposition des services techniques qui assurent la mise en place des installations (1 semaine d'intervention).

Autres préparatifs :

- L'édition du Trail de l'angoisse qui enregistre 2 700 inscriptions.

- La crèche vivante les 15 et 16 décembre à l'église de Saint Martin de Sallen.

3^{ème} Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- Point sur le projet de lycée (retour questionnaire et pétition)

. M. LAGALLE rappelle le questionnaire diffusé sur l'ensemble de la commune LE HOM dont le but était de recueillir le positionnement des familles afin d'étayer le besoin scolaire reconnu élément nécessaire pour le montage du dossier porté par le diocèse.

. 213 familles ont répondu positivement

4 retours négatifs.

Ces états ont été transmis à l'OGEC NOTRE DAME, porteur du projet, et seront intégrés au le dossier qu'elle transmettra au Rectorat.

. Quant à la pétition lancée par M. BADIE et transmise en Mairie, M. LAGALLE revient sur les arguments de cette pétition qui n'ont pour objet que d'engendrer une polémique, « est-ce qu'on s'exprime d'un point de vue purement doctrine, philosophie ou par rapport à l'objet et la finalité du projet ». Autre point, le coût pour la commune : la commune n'a jamais prévu de participer financièrement à ce projet.

- Assurance :

Assurance RCD lors de l'organisation de manifestations

Suite à la question posée par la commune déléguée de st martin de sallen à l'occasion de l'organisation de manifestations communales, il est précisé que :

- ✓ La commune est assurée en RC (responsabilité civile) pour l'organisation de manifestation
- ✓ Les élus et bénévoles intervenant au nom de la commune LE HOM sont également assurés lors de ces manifestations.

- Retour sur la destruction des nids de frelons

La Commune a enregistré à ce jour : 19 interventions sur nids de frelons asiatiques sur l'ensemble du territoire de la commune, répartis comme suit :

Thury-Harcourt	10
Curcy sur Orne	4
Hamars	3
Saint Martin de Sallen	2
Caumont sur Orne	0
Total.....	19

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 27 Novembre 2018 à 20 h 15.